

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2022

Nombre de membres		
Alférants	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

Vote	
à la majorité	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mil vingt deux, le Vendredi 9 Décembre 2022 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la Mairie, Salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 5 Décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2022.

**Présents :** LEVEQUE Dominique - BERGER Chantal - CHIPAUX Louis - PESKINE Jacques - TOUBOUL Didier - Rémi BEGIN - CORNOT Gaëlle - Karine BARBIER - Marion MEUNIER - THEVENIN Sandrine - Nicolas BITAUD - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles - LEPLAT Michel

**A été nommé(e) secrétaire :** Sandrine THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

DEL-2022-12-05 – Tarifs 2023 - Maison Communale

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le Tarifs 2023 de la salle Communale tel que présenté ci-dessous.

- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restantes gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (utilisation le midi)		1 journée + lendemain (utilisation le soir)	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay (semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation)	-	-	-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	90	105
Massayais	100	120	200	230	300	340
Autres	140	170	280	330	440	500
<b>Caution</b>	<b>1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)</b>					
Salle - 50 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation)	-	-	-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	-	-
Massayais	-	-	100	110	150	170
Autres	90	110	140	170	190	240
<b>Caution</b>	<b>1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)</b>					

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/12/2022

Le Maire, Dominique LEVEQUE

La Secrétaire de Séance, Sansrine THEVENIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20221209-DEL-2022-12-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022